

**Décision n° P 2024 - 57 en date du - 1 JUIL. 2024
portant pouvoir de représentation de la Société des grands projets
devant le Tribunal judiciaire de Paris**

Le président du directoire de la Société des grands projets,

Vu la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris ;

Vu le décret n°2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris ;

Vu le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

Vu la décision n° D 2024-15 du 11 juin 2024 portant sur l'organisation de la Société des grands projets ;

Décide :

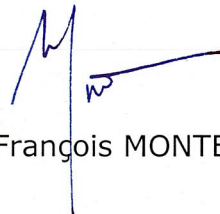
ARTICLE 1^{er}

Mandat est donné à Monsieur Vincent FLORIN, Directeur de projet adjoint à la Société des grands projets, pour représenter l'établissement public Société des grands projets lors de l'audience du 2 juillet 2024 à 14h00 devant le juge de l'expropriation du Tribunal judiciaire de Paris dans le cadre de la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de Monsieur Mehmet YAZAR, Monsieur Deniz Mustafa YAZAR et Madame Derya Ayse YAZAR.

ARTICLE 2

Cette décision entre en vigueur au jour de la signature de la présente.

Fait à Saint Denis, le - 1 JUIL. 2024



Jean-François MONTEILS